JUNE 20, 2022/20 JUIN 2022

BOD/NO/2022/06-01– Proposed Revision to the Education Sector Program Implementation Grant and Multiplier Grant for Papua New Guinea (PNG): The Board of Directors:

1. Recalling its previous approval (BOD/2019/03-04) of an allocation for an education sector program implementation grant (ESPIG) and multiplier for PNG in the amount of US$7,399,000 (Fixed part only); and noting CEO approval (CEO/2021/05-03) of the allocation for ESPIG and Multiplier Variable Part of US$3,171,000 and an additional Maximum Country Allocation of US$450,000 with Save the Children UK as grant agent;
2. Approves the proposed revisions to the PNG ESPIG-Multiplier set out in the official letter from the PNG Department of Education in Annex 1 of BOD/NO/2022/06 DOC 01, including the change in grant agent from Save the Children UK to Save the Children Australia as of July 1, 2022.
3. Reduces the allocation to Save the Children UK by US$8,020,000 representing the uncommitted funds on the approved allocation and approves a corresponding amount of US$8,020,000 with Save the Children Australia as grant agent, plus an additional US$561,400 in Agency Fees.

BOD/NO/2022/06-01– Proposition de révision du financement pour la mise en oeuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG)/Financement au titre du Fonds à effet multiplicateur en faveur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) : Le Conseil d'administration :

1. Rappelant sa décision antérieure (BOD/2019/03-04) d'allouer à la Papouasie-Nouvelle-Guinée un montant de 7 399 000 dollars au titre du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et du fonds à effet multiplicateur (part fixe uniquement) ; et notant l'approbation par la directrice générale (CEO/2021/05-03) d'une allocation de 3 171 000 dollars au titre de la part variable du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel et du fonds effet multiplicateur, ainsi qu'une allocation maximale par pays supplémentaire de 450 000 dollars, avec Save the Children Royaume-Uni comme agent partenaire ;
2. Approuve les révisions qu'il est proposé d'apporter au financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et le fonds effet multiplicateur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, tel qu'énoncé dans la lettre officielle du ministère de l'Éducation de Papouasie-Nouvelle-Guinée en annexe 1 au

document BOD/NO/2022/06 DOC 01, y compris le remplacement, à compter du 1er juillet 2022, de Save the Children Royaume-Uni par Save the Children Australie comme agent partenaire.

3. Réduit la somme allouée à Save the Children Royaume-Uni d'un montant de 8 020 000 dollars, représentant le montant des fonds non engagés de l'allocation approuvée, et approuve le transfert à Save the Children Australie, en qualité d'agent partenaire, d'un montant correspondant de 8 020 000 dollars et d'un montant supplémentaire de 561 400 dollars au titre de la commission qui lui revient à ce titre.